

JAOUAD DAOUKI : UN INFLUENCEUR QUI SE LAISSE INFLUENCER



Jaouad DAOUKI est un influenceur bien connu sur les réseaux sociaux : il fréquente assidument **YOUTUBE** et **TWITTER** (devenu **X**).

Mais il s'est fait plus spécialement remarquer au premier semestre 2022 par ses interventions très favorables à un projet « Crazykartssociety » (gaming). Il incitait ainsi ses fidèles auditeurs à souscrire des jetons non fongibles (NFT – Non Fungible Token) avec, à la clef, des promesses d'enrichissement rapide. Or, les parties de jeu n'ont jamais eu lieu et les fameux NFT ont bien été cédés...

Une enquête de la **DDPP-Yvelines** (Direction Départementale de la Protection des Populations) a mis en évidence ces pratiques commerciales trompeuses.

Jaouad DAOUKI s'est laissé influencer par les autorités judiciaires et a accepté le bénéfice d'une transaction, permettant de simplifier la procédure pénale en négociant une sanction financière plus clément (dans le cas présent une amende de 45 000 €) qu'en cas de jugement.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)